

Public concerné	Tous les gens de mer embarqué ayant un rôle d'équipage
Durée	12h
Prérequis	Visite médicale par le médecin des gens de mer.
Nbre de participants	Groupe de 8 à 12 personnes maximum.
Lieu de la formation	CEFOGEM - Intra entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour permettre aux personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'UV-PSC 1, d'une durée de sept heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.
- L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois modules :
 - HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes ;
 - HPR 2 : hygiène
 - hygiène individuelle et collective ;
 - prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord ;
 - HPR 3 : prévention de risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).
- L'UV-AMMCT 1, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1, d'une durée d'une heure, incluant une formation :
 - aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence ;
 - à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;
 - à la préparation d'une évacuation sanitaire.

PEDAGOGIE ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes alternant théorie et pratique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Formation validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise par le tableau A-VI/4-1.